

lature sur l'importance d'une organisation efficace de la milice et de la défense. Il (M. Fisher) n'a rien du tempérament militaire; mais les propos militaires sont à la mode et, comme ces dames se plaisent à le dire, «autant n'être pas de ce monde que n'être pas à la mode». Ayant acquis le statut de nation, nous devons être prêts à accepter les responsabilités et les obligations que ce statut comporte. Il est nécessaire de pouvoir compter sur un certain degré de préparation dans le domaine militaire et il se dit assuré que la nation canadienne sera fière d'assurer sa défense dans la mesure de ses moyens. Des mesures ont été annoncées en vue de la consolidation des lois pénales et des lois régissant la faillite et l'insolvabilité. Il juge hautement désirable que toutes les autres lois soient consolidées dans le plus bref délai possible. Cette réalisation contribuera à affermir l'union des colonies. Il se déclare convaincu qu'aucune tâche n'est plus importante pour les législateurs que l'établissement d'un régime équitable visant la faillite et l'insolvabilité, de manière que le débiteur de bonne foi qui fait honnêtement état de ses affaires ne soit pas forcé de quitter le pays, mais puisse avoir le moyen de repartir à neuf et d'assurer la subsistance de sa femme et de ses enfants. Il a été question du chemin de fer Intercolonial. Si le meilleur parcours est choisi, traversant une partie du Nouveau-Brunswick, en voie de progrès rapide, et que l'on fournit les aménagements requis pour usines et manufactures, il exprime l'avis que ce chemin de fer pourra être construit au coût garanti par le gouvernement impérial. Il exhorte les députés à ne pas s'attacher en cette matière à des considérations entièrement d'ordre politique, mais de s'inspirer des intérêts du pays et des exigences du commerce. Depuis l'Est du Canada jusqu'aux Rocheuses, s'étale une riche contrée qui attend la colonisation. Pour emprunter le langage biblique, il lui vient de dire «partons et allons prendre possession du sol». Il rappelle qu'à Détroit, il y a environ un an, un ami américain lui disait: «Si vous ne vous rendez pas bientôt là-haut, nous nous emparerons du sol en squatters!» Il espère que cette question sera abordée dans un esprit ouvert et généreux. Dans l'élaboration d'une loi uniforme sur le scrutin, nous pourrions bénéficier des récents débats sur le suffrage et le droit de vote au Parlement d'Angleterre. Il formule le vœu que les dispositions concernant le droit de vote sauront tenir compte du double facteur d'influence que constituent l'intelligence et la propriété. La Chambre étudiera sans doute avec attention les crédits qui lui seront soumis. Il croit devoir dire que les citoyens du Nouveau-Brunswick estiment que

[L'hon. M. Fisher.]

les Canadiens sont portés à l'extravagance et ils s'inquiètent que, pour cette raison, l'Union risque de ne pas se dérouler efficacement. Il admet avoir lui-même éprouvé cette crainte. En ce moment, les choses sont dans un état de transition. Petit à petit, les partis vont se définir et prendre des positions définies aussi naturellement que l'eau qui coule le long d'une pente; mais pour le moment, il faut mettre le régime en œuvre par le truchement d'une coalition; il ose espérer que dans l'administration des affaires publiques le gouvernement veillera à pratiquer l'économie. Après avoir repris certains autres points de l'Adresse, M. Fisher termine en exprimant l'espoir que par la mise en œuvre de l'union, la paix et le bonheur, la religion et la piété, la vérité et la vertu seront implantées en ce pays et continueront d'y fleurir au cours des générations à venir. Il reprend son siège au milieu des applaudissements des députés.

M. Desaulnier, député de Saint-Maurice, Québec, appuie la proposition. Il dit que, comme Canadien français, il félicite la Chambre de l'adoption de la Confédération qui accorde à ses compatriotes la plus sûre sauvegarde de leurs intérêts particuliers. Il note que le discours du trône avait touché plusieurs sujets, probablement trop nombreux pour une seule session. Il souligne la nécessité de régler la question de la monnaie et de libérer les habitants de la campagne de l'incommodité du numéraire d'argent. Il demande la réforme postale dans le sens d'une réduction du tarif sur les lettres et son abolition pour les journaux. Il exprime l'espoir que la plus stricte économie soit pratiquée dans l'administration gouvernementale et les travaux publics, en particulier en ce qui a trait au chemin de fer Intercolonial.

Il est alors décidé de proposer l'Adresse paragraphe par paragraphe.

Sur proposition du premier paragraphe, des explications sont apportées en ce qui concerne la démission des hon. Archibald et Galt du cabinet.

EXPLICATIONS MINISTÉRIELLES

Sir John A. Macdonald commente brièvement les circonstances qui ont entouré les résignations du Secrétaire d'État pour les provinces et du ministre des Finances. Le premier a démissionné à la suite du verdict défavorable de ses commettants, le second pour des raisons de caractère privé. Les membres du gouvernement regrettent vivement le départ de leur collègue qui, comme le député